

## Quelles informations et formations ?

### AFFICHAGE DES CONSIGNES

- ▶ Les consignes et procédures sont rédigées et accessibles de façon à pouvoir s'y reporter en cas de besoin. Elles sont cohérentes, adaptées à l'activité réelle, visibles par tous. Elles sont applicables à tout intervenant.
- ▶ Les consignes sont mises à jour et actualisées sur le terrain.

### ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIÉS

- ▶ Tout nouvel embauché bénéficie d'une formation au poste de travail (visite de l'entreprise, remise d'un guide d'accueil et du document unique d'évaluation des risques professionnels, consignes spécifiques au poste et à son environnement) et d'une visite médicale d'embauche.
- ▶ Formation à l'approche de l'animal de façon à adapter le geste au comportement de l'animal pour éviter morsures, griffures... voire écrasement avec les plus gros animaux.

### FORMATION AUX CONSIGNES D'HYGIÈNE GÉNÉRALE

- ▶ Expliquer les protocoles d'hygiène de l'entreprise (circulation dans les locaux, manipulation des animaux...).
- ▶ Former à l'utilisation des EPI (voir fournisseur).
- ▶ Indiquer les points d'eau, le stockage, les conditions d'utilisation et d'entretien des EPI.

### FORMATION AUX CONSIGNES D'HYGIÈNE SPÉCIFIQUE

- ▶ En fonction de l'animal, de certaines tâches, de situations particulières, expliquer les mesures de prévention spécifiques à mettre en œuvre. (voir plaquette MSA...).

Réalisation : PAO-Communication MSA IdF - Crédit photo : MSA IdF - Illustrations : Guillaume VOIRIN - Impression : PRESTAPRINT - 09/2013.



 vous guider

# Consignes spécifiques Informations/formations

## La prévention des zoonoses de A(nimal) à Z(oonoses)



Santé Sécurité au Travail - MSA Ile-de-France

# Et dans mon entreprise, quelles consignes ?

LES CONSIGNES ISSUES DES ACTIONS DE PRÉVENTION DÉFINIES DANS LE DUERP SONT TRANSCRITES ET ACTUALISÉES. ELLES PORTENT SUR :

## LE RESPECT DES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE :

- ▶ Respecter les règles sanitaires à l'importation
- ▶ Tenir le registre d'élevage, le livret d'identification
- ▶ Prendre en charge rapidement les animaux malades ou morts
- ▶ Respecter les bonnes pratiques alimentaires des animaux

## LE TRANSPORT DES ANIMAUX :

- ▶ Vérifier que le personnel (chauffeurs et accompagnateurs) amené à transporter des animaux vivants est détenteur du CAPTAV : **Certificat d'Aptitude Professionnel pour le Transport d'Animaux Vivants**
- ▶ S'assurer de l'homologation du véhicule pour le transport d'animaux (en fonction de l'animal, de la durée du trajet...)
- ▶ Nettoyer et désinfecter les véhicules après chaque transport

## L'HYGIÈNE GÉNÉRALE DE L'ÉLEVAGE :

- ▶ **Nettoyer/désinfecter** régulièrement et efficacement les locaux, matériels, cages à l'aide de produits autorisés
- ▶ Mettre en place une **procédure spécifique** par types d'animaux, de locaux, de produits...
- ▶ Lutter contre la présence de rats (dératisation, fermeture des accès...)
- ▶ Lutter contre la présence d'insectes
- ▶ Assurer un entretien régulier des installations de climatisation et de traitement de l'air

## LE STOCKAGE ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET DES CADAVRES :

- ▶ Stocker les déchets et les cadavres d'animaux sur un emplacement réservé à l'équarrissage (petits animaux : dans un conteneur de préférence au froid). L'emplacement et les conteneurs seront bien identifiés
- ▶ Veiller à un stockage et une élimination des placentas et avortons de façon à ce qu'ils ne soient pas ingérés par les chiens et chats
- ▶ Mettre en place, en collaboration avec la filière d'élimination, une procédure écrite selon la nature, la quantité et le stockage des déchets
- ▶ Renforcer les mesures d'hygiène et le port des équipements de protection individuelle

## LE CONTACT DIRECT AVEC LES ANIMAUX :

- ▶ Limiter les contacts non indispensables avec les animaux et leur environnement
- ▶ Renforcer les mesures d'hygiène et le port des équipements de protection individuels
- ▶ Utiliser tous les **moyens de contention** à votre disposition si besoin ou de **mise à l'écart** pendant les soins, selon les animaux
- ▶ Renforcer les mesures d'hygiène, notamment le lavage des mains et le port des équipements de protection individuelle

## LA RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AUX POUSSIÈRES ET DE LA PRODUCTION D'AÉROSOLS :

- ▶ Aérer, ventiler, aspirer
- ▶ Capturer les poussières
- ▶ Humidifier le sol avant balayage
- ▶ Éviter l'agitation des animaux (notamment volailles)
- ▶ Éviter l'usage du jet d'eau à haute pression
- ▶ Se tenir à distance des opérations générant de la poussière (dans la mesure du possible)

